

ASSOCIATION SAINT VINCENT DE PAUL

*17, Rue Fodéré
06300 NICE*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2023

MYRIAM CARULLA-BOVIS
MATHIEU DENIS
GILLES REYNIER
*Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes*

FRANÇOISE MARRA
Expert-Comptable

A l'Assemblée Générale de l'Association SAINT VINCENT DE PAUL,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SAINT VINCENT DE PAUL relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 14 Février 2024



Le Commissaire aux Comptes
S.A.S. sudconseil.com
Gilles REYNIER

Bilan actif

OGEC ST VINCENT DE PAUL

Etats de synthèse au 31/08/2023

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte	1 200	1 200		
Immobilisations corporelles				
Constructions	4 143 745	3 744 062	399 684	461 686
Installations techniques, matériel et outillage	317 813	293 585	24 228	31 186
Autres immobilisations corporelles	669 443	474 326	195 117	150 453
Immob. en cours / Avances et acomptes	26 394		26 394	1 634
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	75		75	75
Total I	5 158 670	4 513 173	645 497	645 033
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	13 294		13 294	1 460
Autres créances	543 537		543 537	566 771
Divers				
Valeurs mobilières de placement	510 387		510 387	398 000
Disponibilités	2 867 981		2 867 981	2 667 344
Charges constatées d'avance	75 874		75 874	62 690
Total II	4 011 073		4 011 073	3 696 265
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 169 743	4 513 173	4 656 570	4 341 298

Bilan passif

OGEC ST VINCENT DE PAUL

Etats de synthèse au 31/08/2023

	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	1 931	1 931
Réserves pour projet de l'entité	1 931	1 931
Report à nouveau	3 574 868	3 240 904
Excédent ou déficit de l'exercice	276 590	333 964
Situation nette (sous-total)	3 853 389	3 576 799
Subventions d'investissement	198 742	240 999
Total I	4 052 132	3 817 799
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	134 444	124 572
Total III	134 444	124 572
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Découverts et concours bancaires	36	43
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	36	43
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	179 483	151 377
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 952	81 430
Dettes fiscales et sociales	98 324	93 360
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	76 635	50 420
Autres dettes	20 936	18 460
Produits constatés d'avance	630	3 836
Total IV	469 995	398 927
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 656 570	4 341 298

Compte de résultat

OGEC ST VINCENT DE PAUL

Etats de synthèse au 31/08/2023

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services	1 179 426	1 126 945
Ventes de biens	3 728	4 006
Ventes de prestations services	1 175 698	1 122 939
Produits de tiers financeurs	1 581 741	1 524 465
Concours publics et subventions d'exploitation	1 579 432	1 522 687
Ressources liées à la générosité du public	2 309	1 778
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	14 292	64
Autres produits	14 851	8 082
Total I	2 790 309	2 659 556
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	26 156	27 446
Autres achats et charges externes	838 855	767 589
Impôts, taxes et versements assimilés	80 761	70 356
Salaires et traitements	1 046 647	951 498
Charges sociales	360 177	339 903
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	133 495	121 933
Dotations aux provisions	24 163	44 263
Autres charges	86 608	88 229
Total II	2 596 864	2 411 216
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	193 445	248 340
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	34 959	6 525
Total III	34 959	6 525
CHARGES FINANCIERES		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	34 959	6 525
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	228 404	254 865
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	58 872	81 037
Total V	58 872	81 037
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	504	
Sur opérations en capital	3 931	1 344
Total VI	4 436	1 344
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	54 436	79 693
Impôts sur les bénéfices (VII)	6 251	594
Total des produits (I + III + V)	2 884 141	2 747 118
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	2 607 551	2 413 154
EXCEDENT OU DEFICIT	276 590	333 964
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		

Compte de résultat

OGEC ST VINCENT DE PAUL

Etats de synthèse au 31/08/2023

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN N/		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'école :
OGEC ST VINCENT DE PAUL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 4 656 570 et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 276 590 . L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Notre organisme de gestion (OGEC), Association déclarée initialement à la préfecture des Alpes-Maritimes le 21 septembre 1951 et publiée au Journal Officiel le 28 septembre 1951, a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement catholique en France, des décisions du Comité national de l'Enseignement catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente. Ces établissements gérés par notre Association sont l'Ecole primaire et maternelle, le Lycée professionnel, les CAP et BTS en apprentissage et l'Unité de formation d'apprentis.

L'effectif moyen du personnel OGEC à la clôture de l'exercice en équivalent temps plein est de 17 salariés, ceci à l'exclusion du personnel enseignant rémunéré par l'Etat.

Nombre d'élèves école primaire : environ 305-310

Nombre d'élèves lycée professionnel : environ 240

Nombre d'élèves en formation bachelor : 28

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-6 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en .

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 6 à 15 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 15 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Les comptes de l'Unité de Formation d'Apprentis (UFA Don Bosco) ont, pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 août 2021, été intégrés dans les comptes de notre OGEC.

Décomposition du résultat de l'Association par "établissement" selon détail ci-après :

- SVP FORMATION :	excédent + 32 748 euros
- SVP RESTAURATION :	déficit - 6 438 euros
- SVP ECOLE PRIMAIRE :	déficit - 57 602 euros
- SVP LYCEE PROFESSIONNEL :	excédent + 102 088 euros
- SVP GESTION PATRIMONIALE :	déficit - 50 049 euros
- U F A DON BOSCO :	excédent + 255 843 euros
- RESULTAT :	excédent + 276 590 euros

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 200			1 200
Immobilisations incorporelles	1 200			1 200
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	4 126 565	17 181		4 143 745
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	348 255		30 442	317 813
- Installations générales, agencements aménagement divers	274 732	7 746		282 478
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	364 137	88 203	67 189	385 152
- Emballages récupérables et divers	1 813			1 813
- Immobilisations corporelles en cours	1 634	24 760		26 394
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 117 136	137 890	97 631	5 157 395
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	75			75
Immobilisations financières	75			75
ACTIF IMMOBILISE	5 118 411	137 890	97 631	5 158 670

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 200			1 200
Immobilisations incorporelles	1 200			1 200
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	3 664 879	79 183		3 744 062
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	317 070	6 958	30 442	293 585
- Installations générales, agencements aménagements divers	245 772	8 388		254 160
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	242 644	38 966	63 257	218 353
- Emballages récupérables et divers	1 813			1 813
Immobilisations corporelles	4 472 178	133 495	93 699	4 511 973
ACTIF IMMOBILISE	4 473 378	133 495	93 699	4 513 173

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 632 780 et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	75		75
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 294	13 294	
Autres	543 537	543 537	
Charges constatées d'avance	75 874	75 874	
Total	632 780	632 705	75
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	26 468
Disponibilités	45 708
Total	72 176

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
Fonds Euros Spirica et Dyna	2,00	99 500,00	105 193,23	210 386,46	11 386,46
Oradea Capi terme 29-12-205	1,00	300 000,00			
				210 386,46	11 386,46

Le 16 juillet 2014 quatre contrats de 99 500 euros chacun (nets de frais) ont été souscrits auprès de Spirica répartis pour moitié sur :

Notes sur le bilan

Fonds Euro Spirica et Fonds Euro Dynamic, dont le terme est au 16 juillet 2054.

Le 5 décembre 2022, 2 contrats ont été rachetés.

La valeur atteinte au 31 décembre 2022 pour ces deux contrats restant est de 210 386,46 €.

Soit une plus-value latente de 11 386,46 €.

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	1 931	333 964		333 964	1 931
Report à Nouveau	3 240 904		333 964		3 574 868
Excédent ou déficit de l'exercice	333 964	-333 964	276 590		276 590
Situation nette	3 576 799		610 554	333 964	3 853 389
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	240 999			42 257	198 742
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	3 817 799		610 554	376 221	4 052 132

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	124 572	24 163	14 292		134 444
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	124 572	24 163	14 292		134 444
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		24 163	14 292		
Financières					
Exceptionnelles					

L'Association a estimé au 31 août 2023 ses engagements en matière de retraite pour le personnel en activité.

Cette estimation résulte de l'application des techniques d'évaluation préconisées par la FNOGEC.

Ce montant fait l'objet d'une provision pour risques et charges de 134 444 € (y compris les charges sociales et fiscales).

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 290 512 et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	36	36		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 952	93 952		
Dettes fiscales et sociales	98 324	98 324		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	76 635	76 635		
Autres dettes (**)	20 936	20 936		
Produits constatés d'avance	630	630		
Total	290 512	290 512		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	49 226
BANQUE CHARGES A PAYER	36
AUT CHARG PERS A PAY	11 868
ORG SOC CHARG.A PAYER	11 960
ETAT- AUTRES CHARGES A PAYER	21 309
DEBIT CRED DIV.CHAR.A PAY	11 865
Total	106 264

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	75 874
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	75 874

Les charges constatées d'avance concerne des frais principalement d'eau, électricité, gaz, fournitures et petit matériel d'entretien, fournitures administratives et fournitures élèves et matériel pédagogique.

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	630
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	630

Notes sur le compte de résultat

Prestations assurées par l'établissement

	2023
Cessions ou ventes de produits	
Etudes et recherches	
Participation des familles (activité principale)	874 774
Participation de l'état et des collectivités territoriales	
Autres participations	
Cessions de livres et fournitures aux familles	3 728
Prestations annexes aux élèves	88 703
Produits des activités annexes	212 221
TOTAL	1 179 426

Compte de résultat

OGEC ST VINCENT DE PAUL

Etats de synthèse au 31/08/2023

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN N/		
TOTAL		